

Aux marches du palais

Si l'un de vos neveux avait idée de conquérir Paris, mon cousin, n'oubliez pas de lui montrer, dans la constellation des puissances et de l'influence, une planète placée plus haut que toutes les autres : celle des juges et des magistrats. Comme ces animaux marins qui se confondent avec le sable avant de s'étendre largement dans l'eau, leurs robes rouges ne sont rien pour celui qui vole de succès en ministères, jusqu'au jour où elles arrêtent subitement sa course pour le traîner, embarrassé, à l'ombre des boiseries des salles du Palais de justice.

Il fallait voir, l'autre mardi, après que César Faron, le redoutable financier, ambassadeur des tribus d'Afrique, eut été condamné à la prison et emmené avec les policiers comme un simple criminel, la liesse, aussi certaine que discrète, des magistrats qui tenaient dans ce nouveau captif le témoignage éclatant de leur puissance.

Savez-vous que, dans les couloirs du palais, ils se congratulaient tels des soldats un soir de victoire ? Des Indiens de Nouvelle-Amérique que l'on appelle Peaux-Rouges aiment, dit-on, à aligner les chevelures de leurs victimes. Nos magistrats (et Théodore Camusot, le premier d'entre eux) pouvaient admirer, ce soir-là, une belle suite de trophées : César Faron ; M. de Montauran, le fils d'un ancien chef de l'État ; Auguste de Mergi, l'un de nos émissaires les plus aventureux ; Luigi Porta, ancien ministre de Toutes les Polices qui autrefois aimait qu'on le présente comme un autre Fouché...

Le vieil homme à l'accent lent et impérieux des faubourgs de Marseille n'était pas venu pour entendre la sentence (à dire vrai, mon cousin, à voir le nombre de policiers qui avaient envahi le Palais de justice et ses alentours, le plus innocent des prévenus aurait été tenté de rebrousser chemin) mais, dès qu'il a connu sa condamnation, il n'a plus cessé d'envahir gazettes, ondes lointaines et étranges lucarnes pour clamer son innocence, en appeler aux services de la Nation et rappeler qu'il n'était pas seul au gouvernement quand il s'agissait d'aller vendre des armes dans les pays lointains.

Las ! Luigi Porta peut tempêter mais je crains qu'il ne soit déjà trop tard. C'était il y a dix ans qu'on aurait dû l'entendre. Ceux qu'il menace aujourd'hui ne sont plus que d'an-

ciennes puissances retirées dans quelques agréables maisons. Aucun d'entre eux ne peut plus aujourd'hui faire trembler la salle des pas perdus. Quant au vidame, à qui il cherche des noises, je crois bien qu'il a suffisamment à faire avec ses propres embarras...

Pour M. d'Ussel, quel coup du sort, mon cousin ! Il préparait depuis des mois ce qui devait être, pour lui, une saison d'honneurs et de louanges. Aidé d'une des plus brillantes plumes de Paris, cent fois sur ses Mémoires il avait remis son ouvrage ; prudent, il avait attendu que M. de Ville-



« Luigi Porta peut tempêter mais je crains qu'il ne soit déjà trop tard. »

mongis termine son procès pour les publier ; sa fille, comme au temps de sa toute-puissance, avait promis à chacune des gazettes de lui donner les premiers extraits. Patatras, si les gazetiers ne parlent plus que de lui, c'est parce qu'il devra lui aussi se rendre devant le tribunal. Le vidame d'Ussel était devenu le sage de toute une nation, le voilà condamné à répondre à la barre comme un simple marchand des faubourgs.

Ne voyez surtout pas dans ces jugements d'habiles règlements de comptes politiques. Pas plus que la main de jacobins, ni même celle d'amis de Martial Kropoly qui se vengeraient de quelques puissances passées. Nous n'assistons ces jours-ci qu'au triomphe de la magistrature. Nous avons la preuve qu'aucune puissance humaine ne peut empiéter sur le pouvoir d'un juge d'instruction.

Rien ne l'arrête, rien ne le commande. C'est un souverain soumis uniquement à sa conscience et à la loi. Ce magistrat, payé comme un fonctionnaire, pauvre la plupart du temps, a troqué sa dignité d'autrefois contre une

morgue qui semble intolérable à tous les égaux qu'on lui a faits ; car la morgue est une dignité qui n'a pas de point d'appui. Le droit conféré par nos lois aux juges d'instruction est devenu l'objet d'attaques d'autant plus terribles qu'elles sont presque justifiées par ce droit, qui, disons-le, est exorbitant.

Si les juges pouvaient exercer sans limite leur influence, Paris compterait autant d'affaires qu'il y a de grains de sable sous la mer. Plongez-vous dans les secrets de l'existence du plus petit conseiller, vous y trouverez d'innombrables mystères. Mais il paraît, c'est du moins ce qui se répète, qu'une loi va bientôt changer tout cela...

Aide-mémoire. *Théodore Camusot* : procureur de la République ; *César Faron* : capitaine d'industrie, financier ; *Luigi Porta* : ancien ministre de Toutes les Polices ; *Auguste de Mergi* : agent secret, ancien préfet.